

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

---

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL139

présenté par  
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

-----

### ARTICLE 18

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« celui-ci »,

les mots :

« l'agent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.